



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/07/2020

Reçu en préfecture le 29/07/2020

Affiché le

ID : 033-243301264-20200729-2020_079-DE

N°2020/079

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ENTENTE POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'EAU BLANCHE

Nombre de Conseillers Communautaires en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 16

Date de convocation : 22 juillet 2020

Date d'affichage de la convocation au siège : 22 juillet 2020

Le 28 juillet de l'année deux mille vingt
à 18h30

à Martillac – Salle du Conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de Montesquieu,
légalement convoqué, s'est réuni sous la
présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à	NOM Prénom	Présent*	Excusé, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	A		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PREVOTEAU
TALABOT Martine	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	E	M. BARBAN
BALAYÉ Philippe	P		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	E	Mme BOURROUSSE	VIGUIER Marie	P	
MONGE Jean-Claude	P		POLSTER Monique	P	
SAUNIER Catherine	P		SIDAOUI Alain	P	
DURAND François	P		CHEVALIER Bernard	P	
LEMIRE Jean-André	P		SABY Nadia	P	
BOURRIER Sylviane	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
MARTINEZ Corinne	P		BORDELAIS Jean-François	P	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	FAURE Christian	A	
AULANIER Benoist	E	Mme PERPIGNAA GOULARD	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT

Le conseil communautaire nomme M. CHEVALIER, secrétaire de séance.
Le procès-verbal de la réunion du 13 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 29/07/2020
Reçu en préfecture le 29/07/2020
Affiché le
ID : 033-243301264-20200729-2020_079-DE

N°2020/079

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À L'ENTENTE POUR LA GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'EAU BLANCHE

Vu l'article 3-1-5 des statuts de la Communauté de Communes portant sur la GEMAPI,

Vu la délibération n°2006/24 du 03 février 2006, portant sur la création de l'entente pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche,

Vu la délibération n°2008/82 du 24 avril 2008, portant renouvellement des membres de l'entente pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche,

Vu la délibération n°2014/45 du 22 avril 2014, portant renouvellement des membres de l'entente pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La gestion du bassin versant de l'Eau Blanche anciennement réalisée par le Syndicat intercommunal de l'Eau Blanche, a été transférée à la Communauté de Communes de Montesquieu au 1^{er} janvier 2006.

Afin de prendre en compte la totalité du territoire des bassins versants, une convention a été proposée aux communes de Cestas et Villenave d'Ornon situées en dehors du territoire communautaire.

Pour faire suite au renouvellement de l'organe délibérant de la Communauté de Communes de Montesquieu, il est proposé de désigner à nouveau les délégués communautaires à l'entente avec Cestas et Villenave d'Ornon pour la gestion du bassin versant de l'Eau Blanche.

Il est proposé les membres suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Madame MARTINEZ	Monsieur GAZEAU
Monsieur LEMIRE	Monsieur MIALHE
Monsieur BARBAN	Monsieur MONGE

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Désigne les élus ci-dessus pour représenter la Communauté de Communes de Montesquieu au sein de la Conférence,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Fait à Martillac, le 28 juillet 2020

Le Président de la CCM
Bernard FATH

Document signé électroniquement

